

02 avr 2021 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 2 avril 2021

Assentiment à l'amendement du Protocole de Londres sur la prévention de la pollution des mers – deuxième lecture

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi portant assentiment à l'amendement du Protocole de Londres de 1996 à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, porte assentiment à l'amendement de l'article 6 du Protocole de Londres, adopté à Londres le 30 octobre 2009. Cet amendement vise à permettre l'exportation offshore de CO2 à des fins de stockage géologique, à condition qu'un accord ou arrangement ait été conclu par les pays intéressés et qui prévoit :

- la répartition des responsabilités en matière d'octroi de permis entre les pays qui exportent des déchets et ceux qui les reçoivent
- dans le cas d'une exportation vers des parties non contractantes, des dispositions au moins équivalentes à celles qui figurent dans le Protocole

L'avant-projet est soumis la signature du Chef d'Etat, en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://wilmes.belgium.be>
sophie.wilmes@diplobel.fed.be

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be